ArcelorMittal

CHARTE 2025 – SSE-RS-SRI

SANTE – SECURITE – ENVIRONNEMENT – Responsabilité Sociétale – Sûreté RI

ArcelorMittal– Sites de Fos-sur-Mer et Saint Chély Apcher

Je soussigné…… en ma qualité de …… de la société…… intervenante sur site d'ArcelorMittal Méditerranée m'engage à :

- Agir de façon déterminée en direction du **zéro accident, zéro incident et de la réduction des risques dans les domaines de la Santé, Sécurité, Environnement, du Risque Industriel et de la Prévention des actes de malveillance.**
- Respecter et à faire respecter la Politique Santé, Sécurité et Environnement et les exigences relatives à la démarche Responsible Steel à mes salariés et en particulier les principes et règles suivants :
  - Faire progresser en permanence les comportements exemplaires
  - Responsabiliser et impliquer les hommes par le dialogue, la clarté de l'information et la communication.
  - Accroître la compétence professionnelle des salariés intervenants sur le site
  - Dynamiser la Vigilance Partagée et le comportement de prévention de l'ensemble du personnel.
  - M'impliquer dans les démarches du progrès partagées avec ArcelorMittal Méditerranée afin de rendre plus efficaces et durables les actions de prévention. En être un acteur et un contributeur actif par ma participation, mes informations et mes suggestions.
  - Intégrer les valeurs de développement durable en respectant la réglementation et les procédures internes pour la protection de l'environnement et celles en lien avec nos démarches SSE-RS-SRI

Respect et mise en œuvre des règles : SSE-RS-SRI

- Prendre connaissance et assurer la transmission à mes agents des règles et exigences ArcelorMittal, qui m'ont été transmises et dont j'ai pris la connaissance.
- Appliquer et faire appliquer, sans jamais transiger, les règles et exigences, les règles de badging, ainsi que les mesures prévues dans les Plans de Prévention ou protocoles de sécurité, quelque soient les chantiers ou les prestations au niveau SSE-RS-SRI
- Penser aux exigences SSE-RS-SRI dès la préparation des travaux par l'identification et la prévention des risques en cohérence avec les résultats de l'évaluation des risques professionnels retranscris dans mon Document Unique.
- Participer activement aux réunions ou groupes de travail à l'initiative d'ArcelorMittal Méditerranée.
- Organiser et planifier les chantiers ou prestations pour intervenir en toute sécurité sur le site, en veillant à qualifier les agents participants et validant les plans de prévention au niveau GIES2.
- Maîtriser les chantiers ou les prestations, quelle que soit leur évolution et en manageant les sous-traitants ou prestataires intervenants pour mon compte en réalisant autant de STOP Sécurité que nécessaire.
- Assurer une présence régulière sur le terrain via la présence de l'encadrement de mon entreprise et développer le principe de « Vigilance partagée » sur les domaines SSE-RS-SRI
- Respecter et faire appliquer la réglementation encadrant les travailleurs mineurs (15 à 18 ans) : Travaux interdits à tous les jeunes travailleurs (articles L.4153-8 et L.4153-9 ; et D.4153-15 et suivants du Code du Travail)
- Analyser l'ensemble des presqu'accidents, accidents et incidents et prendre toutes les mesures correctives pour que ce dernier ne se reproduise plus
- Mesurer et transmettre les résultats en lien avec nos démarches SSER, accepter d'être évalué et audité et me remettre en cause pour bâtir et conduire des plans d'actions et de progrès.
- Faire progresser mes politiques relatives à la Santé, Sécurité, Environnement, Droits de l'Homme, Risques industriels en maintenant ma certification MASE soit un Système de Management équivalent soit en m'engageant dans les démarches RSE
- Prendre connaissance de la politique de sanction graduée en cas de non-respect des règles pouvant entrainer une sanction financière.
- Lister les nuisances et pollutions générées par les chantiers (sur les thématiques Air, Eau, Déchets, Bruit) et décrire les mesures mises en place pour les gérer
- Contribuer à la maîtrise des risques industriels en respectant toutes les consignes liées aux installations à risque, dans les départements où j'interviens.
- Prévenir les actes de malveillance (vols, agressions, intrusions non autorisées…) par un management et une sensibilisation adéquate de mon personnel
- Respecter la règlementation Environnementale en vigueur sur les thématiques Air, Déchets, Eau, Sols et Bruit.
- Respecter les règles de tri sélectif des déchets mises en place sur le site.
- Remonter immédiatement tout incident de nature à porter atteinte à l'Environnement.

Date : Visa & Tampon de l'entreprise :

Cette charte a une validité de 1 an à partir de la date de validation et ce document constitue un critère de validation de votre demande d'homologation ou de maintien de celle-ci